



LE COMBAT SYNDICALISTE

Organe de la Confédération Nationale du Travail
Bulletin d'information anarcho-syndicaliste

N°253 - Novembre-Décembre 2016 1,50 €

Édito



« C'est le propre du privilégié et de toute position privilégiée que de tuer l'esprit et le cœur des hommes. L'homme privilégié soit politiquement, soit économiquement, est un homme intellectuellement et moralement dépravé [...] Tous les pouvoirs établis, [veulent] s'éterniser en rendant la société, confinée à [leurs] soins, toujours plus stupide et par conséquent plus nécessiteuse de son gouvernement et de sa direction [...], lors même qu'[ils] sont issues du suffrage universel. Ce dernier peut en renouveler la composition, il est vrai, ce qui n'empêche pas qu'il se forme, en quelques années, un corps de politiciens privilégiés de fait, non de droit, et qui, en se vouant exclusivement à la direction des affaires publiques d'un pays finissent par former une sorte d'oligarchie politique ou d'aristocratie. »*

Ces lignes datent de 1869 mais pourraient tout aussi bien avoir été écrites aujourd'hui. Comment ne pas constater, en effet, que nous sommes dominés par une oligarchie qui associe les pouvoirs politiques, économiques et médiatiques ? La presse nous vante les mérites des patrons dans des émissions dégoulinantes de bons sentiments comme « Patron incognito » mais ne manque pas une occasion de présenter les manifestants comme des criminels et les forces de l'ordre comme les derniers remparts de la liberté ! Le gouvernement nous explique qu'il faut faire des sacrifices, que les caisses sont vides, mais s'empresse de sortir le carnet de chèque à la moindre pseudo menace des dirigeants d'Alstom. La justice n'est pas en reste, il suffit de comparer les jugements en comparution immédiates des manifestants et ceux des industriels et politiciens véreux.

Au bout du compte, que constate-t-on ? Les aménagements de la loi El Khomri rendent la position des travailleurs plus précaires, nos territoires sont détruits et phagocytés par des projets qui ne répondent qu'aux intérêts des grandes entreprises, les pauvres sont plus pauvres et les riches plus riches. Dans ces conditions, pas étonnant que le ras-le-bol se généralise. Mais sans perspective globale pour faire converger les mécontentements, l'oligarchie aura beau jeu d'appliquer le vieil adage : diviser pour régner. D'ailleurs, ne nous vent-on pas des oppositions français/ immigrés, travailleurs/chômeurs, jeunes/ vieux quand la seule qui vaille reste celle d'oligarques/ exploités ?

* Michel Bakounine, *Dieu et l'État*.

SOMMAIRE :

- ★ **L'oligarchie qui nous gouverne** **P 2-3**
- ★ **Projet crapuleux sur « le domaine de la plantation » de Villenave d'Ornon** **P 3**
- ★ **Compte rendu militant des procès du 3 août à Bordeaux** **P 4**
- ★ **Conte d'exploitation** **P 4**

**Confédération Nationale
du Travail**

Secrétariat Confédéral
BP 41176
34009 MONTPELLIER Cedex 1
sc@cnt-ait.fr.org
http://www.cnt-ait.fr

Le Combat Syndicaliste

Bimensuel de la CNT/AIT

Le Combat Syndicaliste reflète la diversité des actions, des pratiques et des réflexions anarchosyndicalistes en France et dans le monde.

Secrétariat et maquettage

L'Edito et la 1^{re} de couverture sont réalisés par le Syndicat des Travailleurs du Béarn - CNT/AIT Pau

Abonnement :

10 numéros : 15 €
Soutien : 20 €
Adresser un chèque à l'ordre de
« CNT » à votre Union Régionale

Directeur de publication

Michel Maza
Imp. Spéciale CNT
CPPAP 1856 D 73

Les Unions Régionales

Expression de la CNT, les Unions Régionales regroupent les syndicats d'une même zone géographique. Pour tout contact, veuillez vous adresser au secrétariat de l'UR de votre région.

UR Aquitaine :

CNT-AIT STB
18, rue J.B. Carreau
64000 PAU
cnt64@yahoo.fr

UR Centre :

CNT-AIT S172
4, rue d'Arcole
72000 LE MANS
cnt-ait-si72@no-log.org

UR Rhône-Alpes Méditerranée :

CNT-AIT SIM
BP 41176
34009 MONTPELLIER Cedex 1
cnt-ait.montpellier@laposte.net

souvent affirmé, l'idée de démocratie représentative n'est donc pas née du souci de faire participer le peuple autant que possible aux décisions, mais, au contraire, le moins possible, tout en se réclamant de lui. Il s'agit en fait de vider le terme « démocratie » de son sens propre pour légitimer un nouvel État.

Rousseau lui-même n'entend élargir la prise de décision qu'à la bourgeoisie : « *C'est la plus saine partie de la République, la seule qu'on soit assuré ne pouvoir, dans sa conduite, se proposer d'autre objet que le bien de tous* » [4]. Et s'il admet qu'« *à l'instant qu'un peuple se donne des représentants, il n'est plus libre* » c'est pour mieux écarter la démocratie directe des Grecs anciens : « *Tout bien examiné, je ne crois pas qu'il soit désormais possible au souverain de conserver parmi nous l'exercice de ses droits, si la cité n'est très petite. [...] A prendre le terme dans la rigueur de l'acception, il n'a jamais existé de démocratie, et il n'en existera jamais.* » [5] Les représentants seraient donc un mal nécessaire...

Pendant la Révolution française, les disciples des philosophes du XVIII^e siècle mettent en pratique cette théorie politique nouvelle. Dès le départ, il est bien clair qu'il ne s'agit pas de donner le pouvoir de décision à tous, mais de désigner ceux qui gouverneront au nom de tous. Turgot et Condorcet sont de fervents partisans du suffrage censitaire, Camille Desmoulins approuve le législateur antique d'avoir « *retranché du corps politique cette classe de gens qu'on appelait prolétaires* » [6]. Bien sûr, il fallut faire des concessions aux sans-culottes qui avaient pris le terme démocratie au pied de la lettre, pour ce qu'il était au départ, un système où les décisions sont prises directement, par l'ensemble des citoyens. Il fallut, un temps, établir le suffrage universel masculin, accepter d'écouter la vindicte populaire, mais Robespierre marque la limite à ces concessions : « *La démocratie n'est pas un État où le peuple, continuellement assemblé, règle par lui-même toutes les affaires publiques, encore moins celui où cent mille fractions du peuple, par des mesures isolées, précipitées et contradictoires, décideraient du sort de la société entière. [...] La démocratie est un État où le peuple souverain [...] fait par lui-même tout ce qu'il peut bien faire, et par des délégués tout ce qu'il ne peut pas faire lui-même* » [7].

L'affirmation du système représentatif : une lutte contre la démocratie directe. Parmi les porte-paroles des sans-culottes, des voix s'élèvent pour contester cette nouvelle oligarchie. Défenseurs de l'égalité sociale et du mandat impératif, des personnalités comme Jacques Roux, Leclerc de Lyon, John Oswald ou Sylvain Maréchal font entendre les revendications de la frange la plus radicale de la sans-culotterie. Ainsi, l'enragé Varlet écrit : « *la souveraineté est le droit naturel qu'ont les citoyens, dans les assemblées, d'élire sans intermédiaires, à toutes les fonctions publiques, de discuter eux-mêmes des lois, de se réserver la faculté de rappeler et de punir ceux de leurs mandataires qui outrepassent leurs pouvoirs [...]; enfin, circonstances particulières, [les mandataires] ne peuvent avoir force de loi, qu'ils n'aient été soumis à la sanction du souverain dans les assemblées primaires* » [8]. Et, dans les faits, la Révolution française est le théâtre de cet affrontement

L'oligarchie qui nous gouverne

La question de savoir comment sont prises les décisions dans une société humaine ne date pas d'aujourd'hui. Hérodote posait déjà la question : qui doit décider ? Un seul (la monarchie), une élite (l'oligarchie), tout le monde (la démocratie) ? Mais, dans ce classement, où l'historien grec aurait-il placé le régime actuel ? Car si le système des représentants s'est affublé du titre de démocratie, dans les faits, il s'apparente plus à une oligarchie. Autour des interrogations actuelles sur le concept de démocratie, il n'est peut-être pas inutile de préciser la genèse du système actuel. L'invention de la démocratie représentative. « *L'expression souveraineté par la volonté du peuple ne signifie rien que par opposition à la souveraineté par la grâce de Dieu [...]. Ces deux dogmes antagonistes n'ont donc qu'une existence réciproque* » [1]. Le socle sur lequel repose la démocratie représentative est l'idée de souveraineté populaire : ceux qui sont au pouvoir y sont, car ils sont les représentants de cette souveraineté. Il faut remonter au XVII^e siècle pour voir l'ébauche du concept de souveraineté populaire dans les écrits de Locke. L'origine de cette pensée s'inscrit dans un contexte historique particulier : la contestation de la monarchie absolue par la bourgeoisie anglaise qui veut participer aux décisions. En 1656, Henry Varie en expose les principes clairement : « *La souveraineté complète et absolue du peuple, source unique de tout pouvoir ; un parlement, assemblée unique, seul représentant du peuple et seul en possession du gouvernement* » [2] Au XVIII^e siècle, lorsque Rousseau reprend ce concept, il élabore un régime politique émanant de la volonté générale et ne conçoit pas que le pouvoir législatif soit détenu par le peuple autrement que directement. Mais la plupart des philosophes des Lumières ne l'entendent pas ainsi. Ils contestent l'absolutisme et cherchent donc une autre légitimation au pouvoir que le droit divin. Il leur faut bien admettre alors qu'il faut la chercher ici-bas. Pour faire reconnaître le gouvernement, il faut qu'il soit choisi par le peuple. Montesquieu l'explique très clairement : « *Le grand avantage des représentants, c'est qu'ils sont capables de discuter les affaires. Le peuple n'y est point du tout propre, ce qui est un inconvénient de la démocratie [...]. Il y avait un grand vice dans la plupart des anciennes Républiques : c'est que le peuple avait droit d'y prendre des résolutions actives [...] chose dont il est incapable. Il ne doit entrer dans le gouvernement que pour choisir ses représentants.* » [3] Contrairement à ce qui est

entre partisans de la démocratie représentative et de la démocratie directe. Les sans-culottes partent à plusieurs reprises exprimer leur conception de la démocratie devant l'Assemblée. Une délégation déclare en 1792 : « *Les citoyens de Paris déclarent qu'ils ne reconnaissent les députés à la Convention que comme des rédacteurs d'un projet de Constitution et administrateurs provisoires de la République* » [9]. Forts de la journée révolutionnaire du 10 août, les bras-nus poussent leur expérience de démocratie directe aussi loin qu'ils le peuvent. « *C'est aux assemblées générales, tenues le soir, que l'on référerait généralement pour toutes les questions importantes* » [10] et les ténors de la Montagne, comme Robespierre, sont obligés de se déplacer dans les sections [11] pour faire valoir leur point de vue. Ainsi, une délégation des sections peut-elle se permettre de parler en ces termes à la tribune de la Convention : « *Le peuple qui nous envoie vers vous nous a chargés de vous déclarer qu'il vous investissait de nouveau de sa confiance, mais il nous a chargés en même temps de vous déclarer qu'il ne pouvait reconnaître, pour juger des mesures extraordinaires auxquelles la nécessité et la résistance à l'oppression l'ont porté, que le peuple français, votre souverain et le nôtre, réuni dans ses assemblées primaires* » [12]. Cohérente, la Commune de 1792, qui est à la fois l'émanation des sections parisiennes et des fédérés qui sont venus de provinces pour défendre la Révolution à Paris, cherche à tisser des liens avec les communes de France. Des contacts réguliers avec les grandes villes (comme Lyon, Bordeaux, Marseille) ne suffisent pas, et la Commune crée un comité de correspondance des 40 000 communes de France, le 29 avril 1793, qui précise sa pensée : « *Voilà le seul Fédéralisme que veulent les habitants de Paris [...] toutes les communes de France doivent être soeurs* ». Le 3 septembre 1793, elle s'adresse à elles pour créer la fédération des communes [13].

La Terreur n'a pas été qu'un moyen pour les Montagnards d'éliminer les contre-révolutionnaires. Elle a frappé en premier les enragés qui défendaient les positions de la frange la plus radicale de la sans-culotterie. C'est encore Robespierre qui fait dissoudre la Commune insurrectionnelle quand celle-ci tente de développer la fédération des communes. Tout au long du XIX^e siècle, les différents pouvoirs s'accordent à mater la résistance paysanne et celle des villes, La création des institutions municipales s'inscrit dans ce combat à mort contre la démocratie directe engagé par la bourgeoisie. A travers les élus locaux, les aides et le clientélisme, la troisième République élabore un système politique où l'État se fait un allié d'élus locaux tout en laissant une part d'expression contrôlée aux revendications populaires, notamment paysannes. En reconnaissant le suffrage universel, l'État faisait de la municipalité l'expression de la communauté paysanne tout en la limitant dans un cadre légal. Le conseil municipal n'est pas l'assemblée des villageois et les conseillers, comme le maire, sert des représentants, élus mais non révocables. Lorsque les communards de 1871 ont revendiqué la création de la fédération des communes libres, l'État républicain les a fait taire dans le sang. Quand l'État s'affirme, la démocratie directe est liquidée car l'État n'est rien d'autre que l'affirmation du pouvoir d'un groupe - ou d'un seul - sur l'ensemble de la population.

La V^e République et la démocratie.

« *Tout mandat impératif est nul. Le droit de vote des membres du Parlement est personnel.* » [14] Si nous avons oublié l'origine du régime actuel et les circonstances dans lesquelles les principes qui le constituent se sont affirmés, ce n'est pas le cas du législateur. L'article 27 de la Constitution en est la preuve. L'interdiction du mandat impératif signifie que les électeurs ne peuvent pas révoquer un élu dont ils ne seraient pas satisfaits. Le droit de vote est personnel, ce qui veut dire que c'est lui qui décide de la loi, pas ceux qu'ils l'ont élu. Les institutions sont organisées pour empêcher la démocratie directe. Le système représentatif a été développé partout où cela est possible. La loi 1901 sur les associations en est un exemple saisissant : elle donne une personnalité juridique aux associations mais en encadre le fonctionnement. Dans le même ordre d'idée, nous avons oublié, qu'à l'origine, les comités des fêtes dans les villages se sont substitués aux communautés villageoises. C'est l'assemblée des villageois qui organisait la fête du village. Le comité des têtes composés de membres désignés par la municipalité l'a remplacé, ce qui a permis d'introduire des éléments républicains étrangers à l'identité du village dans les festivités (fêtes nationales, dépôt de gerbe aux monuments aux morts etc.) et débarrassé les institutions de cette mauvaise habitude qu'avaient les villageois de se réunir pour prendre des décisions. Cela a tellement bien marché qu'il est difficile aujourd'hui de trouver des bénévoles pour participer à ces comités [5]. Sur le plan du travail, l'activité des syndicats a été encadrée de la même manière. La création des conseils d'administration et des comités d'entreprise a permis d'apprivoiser les militants syndicaux qui

se sont habitués à agir dans un cadre prédéfini par le système ; ce qui leur prend beaucoup de leur temps, tout en leur ménageant des avantages (heures de délégations, gestion d'argent, moyens financiers etc.). Et la masse des salariés s'est trouvée privée du moyen de décider et d'agir directement sur leurs conditions de travail [16].

Il est significatif de constater que les élections qui ont encore un peu de succès sont les élections présidentielles et municipales. L'élection présidentielle participe à la personnalisation du pouvoir qui est la négation même de la démocratie. Quant aux élections municipales, elles intéressent encore du monde car elles touchent à la vie quotidienne des citoyens. Il y a le sentiment que c'est un niveau où l'on peut encore agir.

Pour le reste, « *Les Français sont de moins en moins nombreux à faire confiance à leurs institutions [...] près de 80 % considèrent que le système démocratique fonctionne mal en France. Ces chiffres sont en augmentation régulière, notamment chez les jeunes et dans les classes populaires, et se traduisent par une augmentation continue de l'abstention et du vote pour l'extrême droite.* » [17] Tout comme le gamin frustré de voir son père jouer au petit train à sa place, le soir de Noël, ceux qui n'accèdent pas aux postes de responsabilités se lassent vite du rôle de spectateur à qui l'on demande son avis, une fois de temps en temps, sans forcément en tenir compte. Au-delà de ce sentiment, des analyses pertinentes révèlent chaque jour la connivence entre médias/pouvoir/chefs d'entreprise [18]. Le constat est clair, il y a duperie sur la marchandise. C'est un problème majeur pour nos élites car leur légitimité est remise en question. La question est suffisamment sérieuse pour que les services du premier ministre publient une étude : « *Quelle France dans dix ans ? Restaurer la confiance dans le modèle républicain* » [19]. Les solutions proposées tournent autour de la démocratie participative « pour rapprocher les citoyens des décisions » : « *la démocratie participative entendue généralement comme l'ensemble des processus de participation, de concertation et de consultation des associations et des individus supervisés par les pouvoirs publics [...] permet de mieux prendre en compte les besoins et actions, etc.), peuvent [...] aider à désamorcer ou anticiper les éventuels conflits, et donc rendre plus efficace la mise en œuvre des décisions prises.* » Il s'agit donc de relouer le concept qui a permis à la République d'asseoir son pouvoir depuis plus d'un siècle. Le système des représentants est, par essence, un système oligarchique et aucune réforme partielle ne peut en changer la nature profonde. C'est une oligarchie perméable qui est capable d'intégrer une partie de la population. Ne voit-on pas encore clairement le rôle de sas d'entrée dans la classe politique que constituent les fonctions politiques locales ? Être élu maire d'un petit village permet de viser à la présidence d'une communauté de communes ou à être membre de telles ou telles commissions rémunérées. Elle permet aussi de diffuser autour de soi

quelques petits avantages et coups de piston qui entretiennent le clientélisme, et donc, l'adhésion d'une partie de la population au système actuel. Le déploiement des subventions aux associations permet à la plupart des majorités municipales de consolider leur électorat et trouver des « relais » dans les « quartiers difficiles ». C'est une oligarchie qui s'accommode d'une relative liberté d'expression et qui a su aménager une voie légale et institutionnelle à la contestation afin de maintenir celle-ci dans un « cadre républicain », c'est-à-dire un cadre qui ne remet pas en cause le système établi. Mais rien ne peut changer sa nature profonde car elle est la clé de voûte de l'organisation de la société actuelle où le contrôle des richesses, des lieux de production, des espaces et des populations restent le monopole d'un petit nombre qui en profite. Les réflexions sérieuses sur la question démocratique – comme celles sur la question sociale – ne peuvent amener qu'à une conclusion : la nécessité d'une révolution.

Jipé, CNT-AIT Pau

- [1] SAINT-SIMON (Henri de), « *Système industriel* », 1821.
- [2] H. VANE, « Question de guérison proposée et résolue... », 1656, cité in GUÉRIN Daniel, « *La lutte de classes sous la première République* », NFR, Gallimard, 1968.
- [3] MONTESQUIEU, « *De l'esprit des lois* », 1748, Livre XI, chap. VI, éd. 1830.
- [4] ROUSSEAU, « *Lettres écrites de la montagne* », 1764, Lettre IX.
- [5] ROUSSEAU, « *Du contrat social* », éd. Beauvallon, 1914.
- [6] Cité in D. GUÉRIN, « *La lutte de classes sous la première République* », NFR, Gallimard, 1968.
- [7] Cité in D. GUÉRIN, « *La lutte de classes sous la première République* », NFR, Gallimard, 1968.
- [8] J. VARLET, « *Projet d'un mandat spécial et impératif* », BN, 8°Lb41 109, Cité in C. GUILLON, « *Deux engagements de la Révolution, Leclerc de Lyon et Pauline Léon* », Ed. La Digitale, 1993, Baye, p.73.
- [9] Déclaration de la section de la Cité, 3 novembre 1792, cité in D. GUÉRIN, « *Bourgeois et bras-nus* », Ed. Les nuits rouges, Paris, 1998, p.24.
- [10] P. KROPOTKINE, « *La grande Révolution* », Ed. TOPS/IH.Trinquier, Antony, 2002, p. 229.
- [11] Pour élire les députés des États Généraux, Paris est divisé en 48 sections. Les assemblées du Tiers États de ces 48 sections continuent à se réunir régulièrement tout au long de la Révolution et deviennent les assemblées générales du peuple parisien.
- [12] Déclaration devant l'Assemblée Nationale du porte-parole de l'Assemblée des sections de la ville de Paris, 15 juillet 1792 cité in D. GUÉRIN, « *Bourgeois et bras-nus* », Ed. Les nuits rouges, Paris, 1998, p.28
- [13] D. GUÉRIN, « *Bourgeois et bras-nus* », Ed. Les nuits rouges, Paris, 1998, p.31.
- [14] Constitution de la V^e République, article 27.
- [15] Voir à ce sujet le passionnant ouvrage de C. THIBON, « *Pays de Sault, les Pyrénées audoises au XIX^e siècle : les villages et l'État* », Ed. Du CNRS, Paris, 1988
- [16] Voir à ce sujet B. EDELMAN, « *La légalisation de la classe ouvrière* », T.1 L'entreprise, Ed. Christian Bourgeois, 1978.
- [17] « *Quelle France dans dix ans ? Restaurer la confiance dans le modèle républicain* », France stratégie, Juin 2014. Consultable sur le lien : <http://www.strategie.gouv.fr/publications/thematique-restauration-confiance-modele-republicain>
- [18] Il suffit de regarder le documentaire « *Les nouveaux chiens de garde* » de Gilles BALBASTRE et Yannick KERGOUAT ou d'aller sur le site d'ACRIMED pour s'en convaincre : <http://www.acrimed.org>
- [19] « *Quelle France dans dix ans ? Restaurer la confiance dans le modèle républicain* », France stratégie, Juin 2014. Lien à rechercher : PDF]Restauration la confiance dans le modèle républicain - Quelle France ... www.strategie.gouv.fr/sites/.../cp-sortie-modele-republicain-rev-mcn-jabp1_0.pdf

Projet crapuleux sur « le domaine de la plantation » de Villenave d'Ornon 33

Le domaine de la plantation à Villenave d'Ornon, ce sont 167 ha de zone humide qui absorbent les crues de la Garonne et empêchent les inondations des bâtiments des alentours ; ce sont des terres fertiles où se trouvaient des fermes, des vaches, une agriculture vivrière ; cette zone est classée « natura 2000 » c'est-à-dire qu'elle est protégée car elle abrite une faune et une flore en voie de disparition, comme sur le site qui nous intéresse, l'Angélique des estuaires et le Vison d'Europe.

Mais que pèsent ces préoccupations face à l'argent des Mulliez, une grande famille qui possède déjà un empire et ne compte pas s'arrêter là ? Ils ont décidé d'y implanter un golf 18 trous et tout un complexe immobilier avec beaucoup de béton !!...

Il est à noter que des jeunes agriculteurs lorgnaient vers ces terres disponibles vu qu'autour de Bordeaux elles se font rares et que la charte du site « natura 2000 » préconise le retour des paysans afin de rétablir le complexe éco système prairie-haie-fossé. C'est pour cela que ce projet, qui entraîne la déclassification du domaine, est très douteux. Il est « dans les cartons » depuis 40 ans, a été porté par Claude Bez (ancien président des Girondins de Bordeaux), puis par son fils Éric ; mais des groupes militants de l'époque avaient réussi à empêcher sa réalisation. Il est aujourd'hui entre les mains d'un groupe turco-belge récemment racheté par la famille Mulliez (Auchan, Décathlon, Leroy Merlin etc. voir sur le Net « association famille mulliez » pour être édifié) ; encore des modèles de vertu dont certains prétendent que ce sont eux qui donnent du travail, mais c'est souvent en CDD et mal payé.

Les politiciens du coin sont à fond pour le projet puisqu'ils ne bougent pas le petit doigt (même Noël Mamère notre écologiste, maire de Bègles et concerné par les possibles inondations, ne s'exprime pas sur le sujet ou bien est impuissant face à l'argent). Nous sommes un groupe d'activistes, conscients de l'ineptie du projet, qui essayons d'arrêter le massacre, mais les dégâts ont commencé ; des fils de fer barbelés très costauds, entourent la zone pour empêcher quiconque d'y pénétrer ; notamment les opposants au projet (l'un d'eux avait été accusé de dégradations et condamné à 6 mois de prison avec sursis) : mais qui dégrade le plus ? Nous distribuons des tracts dans les communes avoisinantes concernées par le risque d'inonda-

tions, la destruction de cette nature pourtant nécessaire à la survie des espèces, à notre oxygène et où les gens allaient se promener avec leurs enfants. Beaucoup ne sont pas au courant et tombent des nues ; beaucoup signent la pétition demandant l'arrêt du saccage, certains ne signent pas sous divers prétextes : « on manque de logements, un golf c'est bien pour nos enfants, c'est l'avenir, ceux qui s'en occupent savent ce qu'ils font, ils tiendront compte de tout... ». Effectivement, on voit ce que cela donne de faire confiance aux spécialistes comme ceux qui ont construit, pavé, macadamés les quais de Bordeaux depuis qu'ils sont devenus uniquement une zone de loisirs : en 40 ans de vie bordelaise, je n'avais encore jamais vu des inondations telles que celles qui se sont produites cette année.

Des pêcheurs ne peuvent plus aller à leur cabane de pêche et nous les attendons dans la lutte. Rien n'est encore irrémédiable ; sauf bien sûr la part de nature détruite, et nous comptons sur l'entrée en masse dans la lutte, d'individus et d'associations.

A ce jour la mobilisation se poursuit : nous avons participé à la "transhumance urbaine" organisée par la mairie de Villenave d'Ornon ce qui est paradoxal au regard de la destruction actuelle des terres agricoles, des zones humides, du curage (normalement interdit) de ruisseaux comme le Lugan ; cette transhumance consiste à amener un troupeau de moutons d'un bout de la ville à l'autre et de faire une fête champêtre. Nous avons "animé" la fête par une distribution de tracts informant la population présente de ce qui se passe sur les bords de la Garonne (certains pas encore au courant) ; deux paysans de nos amis sont venus avec 2 tracteurs, une vache et un cheval et nous avons fait du bruit mis nos pancartes et banderoles, tout ceci pacifiquement. Les travaux vont être ralentis du fait qu'il a été trouvé un bateau échoué sur le lieu des travaux. Nous agissons avec un avocat et avons rejoint l'association V2O qui était déjà constituée depuis 10 ans, mais en sommeil après la première bataille contre ce projet de golf immobilier qui est dans les cartons depuis longtemps.

En viendra-t-on à bout ? Vous le saurez dans notre prochain épisode.

Hasta la victoria siempre.

Compte rendu militant des procès du 3 août à Bordeaux

Que faire un mercredi d'août ensoleillé à Bordeaux ? Bin, faites comme moi ! Allez à une audience du tribunal de Bordeaux. Déjà le décor vaut le détour. Dans la salle d'audience, on se retrouve à l'intérieur d'un œuf d'autruche. Ensuite, il y a la gueule des magistrats. Ce jour-là, c'est une femme au milieu, avec deux types à chacun de ses côtés. Ils sont vachement progressistes là-dedans, ils sont tous enrôlés. Certes, elles manquent de couleur, on peut espérer que l'année prochaine la mode soit au bariolé, cela sera plus distrayant.

En réalité, j'y allais pour deux personnes interpellées devant le commissariat de police de Bordeaux durant les manifestations contre le projet de loi travail au printemps. Mais avant que leurs affaires soient présentées aux juges, nous avons eu droit aux échanges sur deux autres affaires : une concernant de la violence conjugale et l'autre un pickpocket. La seconde est vraiment symptomatique d'un système qui n'a plus de sens. Le pickpocket est très connu des services de police. Il a déjà 26 condamnations à son actif. La veille, il se trouvait sur le quai du tramway, et a été repéré par des agents de police. Ces derniers ont attendu qu'il s'en prenne à un touriste. Une fois, avec le portefeuille dans sa main, la police l'a interpellé. Son avocate s'est battue pour lui. Elle a expliqué qu'il était sorti de prison en mai. Cette incarcération précédente de trois mois a généré des dettes. Il ne pouvait pas rendre son appartement depuis la prison, les loyers se sont accumulés. De plus, son RSA ne lui permet pas de compenser ses dettes et de vivre. Elle a proposé aux juges une période de travaux d'intérêts généraux car la prison n'avait aucun impact sur lui. La juge sournoise lui demande sa profession et lui répond : « serrurier, Madame la juge ». L'avocate rebondit : « j'ai discuté avec mon client, et jamais il n'a pu voler dans un domicile, car il considère que c'est du viol d'intimité, il ne peut voler qu'à la tire comme son père lui a appris ». Son avocate tente de faire comprendre aux juges qu'il serait plus pertinent de l'envoyer vers un professionnel de la santé. Jugement : « trois mois ». Et la juge lui conseille d'aller voir le psychiatre de la prison de Gradignan. Comment vous dire, Madame la juge ? Cet homme ne verra jamais un psychiatre à la prison, car il n'est pas dangereux, peut-être malade ... Mais il ne représente aucun danger pour ses codétenus, et à ce titre sa consultation, il peut se la coller derrière l'oreille.

Après cette digression, revenons à nos deux interpellés devant le commissariat. Le plus âgé 27 ans est un compagnon du devoir menuisier charpentier accusé par les policiers d'outrage, de rébellion et de coups sur agents de la force publique. La juge prend la parole pour faire l'éloge du directeur adjoint de la direction départementale de la sécurité publique qui a écrit une lettre au tribunal. Grosse surprise ! La substitut du procureur n'est pas au courant, l'avocate de l'accusé indique qu'elle n'a pas eu cette pièce. La juge marque franchement son étonnement. Elle reprend : « c'est tout à l'honneur de ce grand serviteur de l'État de nous avoir adressé cette lettre »

Elle regarde l'accusé, et elle commence : « jeune homme, je vais vous lire la lettre et j'espère que vous saurez reconnaître la chance que vous avez eu d'avoir croisé le chemin de cette personne ». En gros, la lettre explique qu'effectivement il n'avait pas le brassard quand il a agrippé l'accusé ; il était matériellement impossible que la canette de bière ayant choisi son crâne pour atterrir ait comme pilote l'accusé, dont il tenait fermement le bras. De plus, l'autre bras de l'accusé était occupé par un autre policier l'interdisant toute ambition de pilotage de canette de bière. Pour ses lunettes cassées pendant l'interpellation, le haut gradé de la police indique que l'État lui a remboursé ses lunettes.

La lettre innocente totalement l'accusé, mais la blague ne s'arrête pas là. Je pensais après sa lecture, que tout le monde allait rentrer chez soi, mais comme dieu les voies de la justice sont impénétrables. La juge interroge l'accusé sur cette lettre. Le malheureux pris par le trac récite son discours. Il était présent pour soutenir moralement les militants contre la loi travail retenus par la police. Il n'avait un peu trop bu, mais il était conscient de ses actes. Et qu'en aucun cas, il avait attaqué de policier.

L'assesseur interroge l'accusé, et ce dernier continue à défendre sa cause. Il déclare son opposition à cette putain de loi, qui lui a fait perdre des jours de

salaires. Le copain de la juge commence à lui faire la morale, que les policiers sont fatigués patati et patata... Et c'est véridique, il lui demande : « qu'est-ce que ça lui ferait si les policiers venaient le déranger dans son travail ? » L'accusé est un peu perdu. Moi aussi, à la question la plus bête de la terre, que veux-tu répondre ?... Dire que l'on paye avec nos impôts cet âne bête !!! La substitut du procureur prend la parole. Les conneries s'enfilent comme des perles. Elle rappelle qu'elle ne comprend pas la lettre du haut gradé, car il a signé un PV, comme deux autres collègues mettant en cause l'accusé. Le second flic s'est même porté partie civile. Il est absent du tribunal, mais il est représenté par son avocat.

Au bout d'un long moment, l'avocate du prévenu peut enfin prendre la parole et tenter de ramener un brin de rationalité dans ce tribunal. Elle rappelle que la lettre du haut gradé innocente totalement son client, et qu'il reconnaît même sa faute car il est intervenu sans un brassard de la police. Par conséquent, il ne peut y avoir d'outrage ou de rébellion à la force publique, puisqu'elle n'était pas identifiable en tant que telle. Elle continue sa litanie des incohérences, elle ne comprend pas l'absence de caméra devant le commissariat. Quelqu'un l'interrompt (la juge ou la substitut du procureur, je ne sais plus), mais la personne indique qu'il existe effectivement une caméra, mais qu'elle est uniquement positionnée sur les côtés puisqu'elle a permis d'identifier l'autre prévenu... L'avocate marque un temps, elle prononce : « nous continuons dans le kafkaïen », elle rajoute « les caméras sont braquées sur les murs, et non pas sur l'entrée principale... ». J'indique à ma voisine : « je suis certain que le flic a regardé la vidéo de la caméra, et qu'il ne veut pas la remettre ; il s'est rendu compte qu'il avait raconté n'importe quoi !! » ; j'ai tout lu Nestor Burma, je suis expert en embrouilles de flics.

Verdict : trois mois avec sursis

La seconde affaire est encore plus symptomatique d'une justice de classe. Le jeune homme est animateur dans un centre social de la banlieue de Bordeaux, mais il a une licence de science-pô. Par choix, il a décidé de se confronter à la réalité du labeur quotidien, et de ne pas poursuivre ses études.

Les faits sont les suivants : il apprend que des manifestants se trouvent au commissariat de police, et il décide de s'y rendre. Il sort du tramway (pour les non-bordelais, l'arrêt du tramway est presque contre le mur du commissariat), il taggue directement ACAB (acronyme de ALL COPS ARE BASTARDS, tous les flics sont des bâtards/salards). Très vite, il se fait embarqué, repéré justement grâce à la caméra latérale qui n'est pas fichue de voir l'entrée du commissariat.

Le jeune homme reconnaît les faits. Il dit que ce n'était pas très malin de sa part et qu'il a manqué de discernement... La juge le materne un peu. Son assesseur veut faire son malin, et interroge le jeune homme : « en arrivant vous saviez déjà ce que vous vouliez faire ? Vous aviez déjà le matériel ? Que veut dire ACAB ? ». L'accusé répond : « c'était du matériel d'animation, il est facilement lessivable. Je sais ce que signifie ACAB, tous les flics sont des salards ». L'autre reprend : « pourquoi vous ne reprenez pas la traduction littérale... euh, enfant naturel ? ». L'accusé : « je ne pense pas qu'elle soit correcte, c'est une critique du comportement des policiers ». L'assesseur : « vous considérez que vous avez été maltraité par la police ». L'autre : « Non ». Je vous épargne la suite de la discussion. Verdict : une pacotille.

J'ai assisté à plusieurs procès en peu de temps. Notre syndicat de Bordeaux a déjà supporté un de ses membres devant la juridiction administrative, des copains du DAL de Bordeaux qui ont été condamnés pour avoir un comportement de « juste ». Tous ces procès ont une constante, la volonté d'humilier le plus faible. Plus encore, au moins sur deux cas le juge de première instance savait que son raisonnement juridique était faux (ou alors, les juges sont encore plus cons qu'une bande de supporters avinés), mais il a toujours condamné le prévenu ou le contrevenant. Probablement, en faisant le pari que la personne concernée ne ferait pas appel, à cause du coût ou du risque. Aujourd'hui, la justice de classe est toujours une réalité. Notre justice, nous la rendrons avec des chaussures.

Frédéric, CNT-AIT Bordeaux

VU À LA TÉLÉ

Conte d'exploitation (janvier 2016)

Il était une fois des espions d'un genre nouveau : des patrons en « immersion » dans leur propre entreprise, se déguisant en « stagiaires », en « jeunes saisonniers recherchant un emploi » ou en « intérimaires en quête de formation ». Et filmés en tant que tels par une chaîne de télé complice (M6 en l'occurrence), dans le but de « mieux noter tout ce qui ne va pas », d'« aller sur le terrain des salariés », de « mettre à jour des savoir-faire », pour améliorer « la productivité et aussi pour le confort de l'équipe » ou, pour l'un d'eux (plus téméraire) comme « mesure pour prendre conscience de ses propres limites ».

Parmi les boîtes montrées, une chaîne de restauration implantée au niveau national, une solderie à Lunel (Hérault), un garage. Fin heureuse : des employés très investis dans leur entreprise mais, hélas, défailants (en termes de gâchis, de pertes, de problèmes d'hygiène, de mauvaise gestion des stocks,

de manque d'organisation ou de réactivité...) remercient, avec parfois les larmes aux yeux, un patron qui, bon enfant, leur promet des aides à la formation, des primes d'évolution...

On peut rêver : et si nous aussi (futurs, actuels ou ex-salariés), on entrait dans leur monde ?

Pour connaître la réalité de leur vie : ressentir la dureté des lois du marché ; le poids des responsabilités ; l'angoisse devant les chiffres du CAC 40 ; la constance dans la recherche du profit ; la réactivité face aux concurrents ; la difficulté à s'entourer de « collaborateurs » compétents, rentables et dociles ; l'opiniâtreté dans la compétitivité...

Jacquie, CNT-AIT Montpellier